

Votants : 87

Convocation du Conseil de Communauté :

le 12 octobre 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 23 octobre 2012

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 22 octobre 2012

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE- CONVENTION ENTRE FRANCE TELECOM OPERATEUR - LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - L'ETAT SUR LE SUIVI DES DEPLOIEMENTS DU RESEAU FTTH EN ZONES CONCERTEES D'AMENAGEMENT NUMERIQUE EN DEHORS DES ZONES TRES DENSES

#### Titulaires présents :

Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Jérôme BALOGE, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Patrick BERNACCHI, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Michel GENDREAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUX, Patrice LAPLACE, Virginie LEONARD, Germain MEHL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Frédéric PASTOR, Christiane PINEAU, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Geneviève GAILLARD à Thierry DEVAUTOUR, Stéphane PIERRON à Alain MEMIN, Alain PARROT à Didier DAVID, Jacques BROSSARD à Georges BERDOLET, Brigitte COMPETISSA à Alain CHAUFFIER, Gérard GIBAUT à Marie-Christelle BOUCHERY, Chantal BARRE à Annick DEFAYE, Alain BAUDIN à Elsie COLAS, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Jean-Pierre BOUTHILLIER à Claire RICHECOEUR, Patrick DELAUNAY à Michel GENDREAU, Francis DUPONT à Magdeleine PRADERE, Jean-Pierre GAILLARD à Hüseyin YILDIZ, Nicole GRAVAT à Virginie LEONARD, Emmanuel GROLLEAU à Amaury BREUILLE, Jacqueline LEFEBVRE à Jérôme BALOGE, Nicolas MARJAULT à Franck MICHEL, Alain PIVETEAU à Jacques TAPIN, Jean-Claude SUREAU à Jean-Louis SIMON, Francis THIBAUDAULT à Christiane PINEAU

#### Titulaires absents suppléés :

Joël BOURCHENIN par Bernard LEYSENNE

#### Titulaires absents :

Bernard JOURDAIN, Blanche BAMANA, Julie BIRET, Dominique BOUTIN-GARCIA, Christian GRELIER, Guillaume JUIN, Anne LABBE, Eliane LE MAITRE, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Michel PAILLEY, Christophe POIRIER, Nathalie SEGUIN

#### Titulaires absents excusés :

Geneviève GAILLARD, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Brigitte COMPETISSA, Gérard GIBAUT, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Jacques GUILLOTEAU, Jacqueline LEFEBVRE, Nicolas MARJAULT, Delphine PAGE, Alain PIVETEAU, Jean-Claude SUREAU, Francis THIBAUDAULT

Président de séance : Thierry DEVAUTOUR

Secrétaire de séance : M. Jérôme BALOGE jusqu'à la délibération C15-10-2012 et Mme Gaëlle MANGIN à partir de la délibération C16-10-2012.

Accusé de réception en préfecture  
079-247900806-20121015-c08-10-2012-DE  
Date de télétransmission : 25/10/2012  
Date de réception préfecture : 25/10/2012

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 22 OCTOBRE 2012**

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION ENTRE FRANCE TELECOM OPERATEUR - LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - L'ETAT SUR LE SUIVI DES DEPLOIEMENTS DU RESEAU FTTH EN ZONES CONCERTEES D'AMENAGEMENT NUMERIQUE EN DEHORS DES ZONES TRES DENSES**

Monsieur **Pascal DUFORESTEL**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Depuis 10 ans, les usages liés à l'Internet se sont véritablement imposés tant auprès des entreprises, des services publics que des particuliers.

Dès lors, la mise en place d'infrastructures de communications électroniques adaptées à ces besoins devient un enjeu majeur, à la fois pour les acteurs économiques, à la recherche de leviers de compétitivité et pour les territoires et leurs administrations, en quête d'attractivité et soucieux de renforcer la qualité des services à destination des habitants.

Consciente de la nécessité d'apporter des réponses à la hauteur des défis à relever, la Communauté d'Agglomération de Niort a clairement indiqué, au travers de son Schéma de Développement Economique et Commercial (SDEC), que l'aménagement numérique constituait, en effet, une composante essentielle de sa stratégie de développement territorial.

Le territoire de l'agglomération de Niort, zone dite « moyennement dense » et retenu au titre de « l'Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissements » (AMII), lancé par l'Etat en 2010, est appelé à bénéficier d'un déploiement, par l'opérateur France Télécom, du « Très Haut Débit » sur l'ensemble de ses communes, au travers de la technologie de la « fibre optique jusqu'à l'abonné », qu'il soit une entreprise industrielle, un prestataire de services, un service public, un établissement de recherche et de formation ou un lieu de résidence (FTTH).

Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération de Niort a établi, en étroite concertation avec l'opérateur France Télécom, des priorités, quant aux conditions d'exécution du calendrier de ce déploiement.

Cet accord de partenariat tel que décliné dans la convention annexée doit permettre, dans le respect du cadre réglementaire défini par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), de garantir les investissements à engager d'ici 2020 et d'organiser les actions d'accompagnement techniques conduites par la Communauté d'Agglomération de Niort, afin de faciliter le déploiement du réseau FTTH à l'échelle de l'agglomération.

Les investissements prioritaires, tiennent compte également des enjeux stratégiques de l'aménagement numérique régional et des orientations du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), porté par le Conseil Général des Deux-Sèvres.

Au total, trois objectifs structurants ont été retenus dans le cadre de l'application de ce dispositif « AMII » sur la Communauté d'Agglomération de Niort :

- Faire bénéficier à toutes les Zones d'Activités Economiques (ZAE) communautaires d'une couverture THD ;
- Déployer la desserte THD sur l'ensemble des communes et des services de la zone métropolitaine, dans la continuité des tous premiers investissements consentis, entre 2012 et 2017, sur le territoire de la Ville de Niort ;
- Prévoir le fibrage optique, d'ici 2020 au plus tard, de toutes les zones « blanches » du territoire de la Communauté d'Agglomération de Niort comprenant toutes les communes péri-urbaines et rurales.

Convaincue de l'opportunité d'un tel partenariat, au service de l'intérêt général, la Communauté d'Agglomération de Niort, avec le concours des cosignataires de la convention, assurera :

- La gouvernance de ce projet d'aménagement numérique territorial, au travers des instances du Comité de Suivi ;
- L'interface entre l'opérateur et l'ensemble des communes du territoire concerné par le déploiement de ce réseau FTTH.

Ce projet de convention est joint en annexe.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver les dispositions de la convention annexée sur le suivi des déploiements de réseaux FTTH sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Niort,
- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à signer la convention de déploiement du FTTH,
- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application de cette convention
- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à prendre les dispositions utiles à la bonne application de la convention.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 87  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Geneviève GAILLARD**

Accusé de réception en préfecture  
079-247900806-20121015-c08-10-2012-DE  
Date de télétransmission : 25/10/2012  
Date de réception préfecture : 25/10/2012

**Présidente**